

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 1232

AMENDEMENT

présenté par
M. Ott et M. Castellani

ARTICLE 5

Supprimer les alinéas 11 à 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de supprimer la possibilité ouverte par cet article d'outrepasser une décision de justice.